

Pour en finir avec quelques idées reçues sur

L'INTERMITTENCE

INTOX



DÉSINTOX



Le nombre d'intermittents ne cesserait de croître. Il aurait augmenté de 150% dans les dernières années.

Si le nombre de cotisants est passé de 100000 cotisants en 1998 à 250000 en 2008, le nombre d'indemnisés est lui resté stable (103308 indemnisés en 2002 - 108658 indemnisés en 2011).

Les intermittents représenteraient un surcoût par rapport au régime général.

Comme au régime général, 1 chômeur sur 2 n'est pas indemnisé. Les intermittents représentent 3,5% des chômeurs indemnisés, et perçoivent 3,4% des indemnités.

Le déficit du régime de l'intermittence de 1 milliard d'euros représenterait 1/4 du déficit global de l'Unedic.

Le déficit du régime de l'intermittence représente 1/30ème des dépenses de l'Unedic, soit 1 milliard d'euros sur 30 milliards des dépenses globales.

Les intermittents ne voudraient pas réformer leur régime.

Les propositions de réformes, justes et moins coûteuses, portées par le Comité de suivi (composé depuis 2003 de professionnels, de partenaires sociaux et de parlementaires, et approuvés par les ministères du travail et de la culture) n'ont pas même été examinées, ni par le Medef, ni par FO, ni par la CFDT.

Pour s'informer, agir et soutenir :

Cip Bretagne
collectif.cip56@gmail.com
www.art29.net

facebook.com/artsenresistancedanslesterritoires



INTOX



DÉSINTOX



Le secteur de la culture pèserait sur le budget de l'état.

Par ses activités, le secteur de la culture génère 57,8 milliards d'euros soit 3,2% du PIB. Autrement dit, 1€ investit dans la culture rapporte 4€ à l'économie réelle.

Le secteur culturel génère également nombre d'emplois permanents, cotisants eux au régime général. (Solidarité interprofessionnelle)

Les intermittents gagnent tellement qu'on a dû plafonner leurs indemnités mensuelles à 5475€.

Cette proposition du Medef, concernerait un plafond de cumul indemnités chômages + revenus, et ne concernerait qu'un très faible nombre d'intermittents.

Le régime de l'intermittence a été « sauvé » par les accords du 22 mars 2014.

Il s'agit là de manipulation de l'opinion. Si le régime n'est pas supprimé par cet accord, il précarise néanmoins dans des proportions jamais atteintes : une augmentation des cotisations des employés et employeurs du secteur, ajouté à un différé de paiement des indemnités, revient à rendre non éligible une grande partie des bénéficiaires, qui ne sont donc pas « sauvés ».

La mobilisation commence ici, dès maintenant, avec vous !

Pour s'informer, agir et soutenir :

Cip Bretagne
collectif.cip56@gmail.com

www.art29.net

facebook.com/artsenresistancedanslesterritoires

